ABDICATION
DE L'ÉVÊQUE
DU
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE,

Et de plusieurs Curés et Vicaires du même Département.

EXTRAIT

De la Séance publique du Directoire du Département de Vaucluse; du 26 Pluviôse, l'an second de l'Ère Républicaine;

Présens *Lafont*, président, *Bosse*, *Dérat*, *Borel*, *Chapuis*, *Marchant* Administrateurs; *Cottier-Julian*, Secrétaire général.

LE Citoyen ROVÈRE, évêque du Département de VAUCLUSE, et le Citoyen Jean-Baptiste POCHY, curé de la paroisse de Sorgues,

se présentent au directoire du Département : ils déposent sur le bureau, l'abdication de leurs dignités et fonctions ecclésiastiques, conçue en ces termes :

ABDICATION du Citoyen ROVÈRE.

CITOYENS !

Le vœu du peuple m'a appelé à remplir les fonctions d'évêque dans ce Département ; la situation de la République, dans le moment de mon élection, étoit propre à effrayer les ames pusillanimes. L'infame Toulon vendu à nos ennemis, les rebelles Lyonnais opposant une résistance aussi audacieuse que criminelle, le territoire français souillé au nord, aux Alpes et aux Pyrénées par les vils satellites des despôtes, la trame des complots liberticides plutôt apperçue que coupée ; dans ces circonstances, refuser la nomination du peuple, c'eût été, pour ainsi dire, douter de sa souveraineté, et participer aux projets perfides des ennemis de l'égalité : tels sont les motifs qui m'ont porté à accepter des fonctions qui n'avoient aucune analogie avec mes goûts ; je vous en fis part dans ma lettre d'acceptation. Enfin la réduction du traitement eut

lieu dans l'intervalle entre ma nomination et mon acceptation, et me confirma dans cette détermination.

Mais aujourd'hui les circonstances sont heureusement bien différentes : autant le tableau étoit alors rembruni, autant s'est-il réclairci. Les conspirations sont déjouées de toute part ; nos armées partout victorieuses, inspirent la terreur à nos lâches ennemis. Le peuple est à la hauteur de la révolution : je vais donc suivre mon inclination, et vous déclarer que je renonce à mon état d'évêque, à tout traitement et salaire, et que j'abdique toutes fonctions ecclésiastiques pour vivre en citoyen uniquement occupé de concourir aux progrès de la raison, de la liberté et de l'égalité, décidé à répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir l'édifice majestueux que les Français ont élevé à leur divinité chérie ; heureux d'y poser une pierre !

Signé J. S. Rovère.

Le citoyen Rovère dépose en même temps sa croix pectorale en vermeil.

Réponse du président.

L'esprit public, citoyen, tenteroit en vain de se dégager des entraves religieuses dont il a été enchaîné pendant tant de siècles, si des fourbes ou des fanatiques sous le nom de prêtres de tout culte, continuoient de répandre parmi nous les principes superstitieux et mensongers avec lesquels ils ont si long-temps abusé de la crédulité de nos imbécilles ancêtres.

Les maux que ces scélérats, couverts du masque de la piété, ont faits à l'espèce humaine, sont incalculables ; et presque toutes les guerres cruelles qui ont ensanglanté les quatre parties de notre globe, ont été les suites funestes de leurs suggestions perfides ; mais grâces aux lumières de notre siècle, ces ténèbres se sont dissipées et le monstre hideux de la superstition n'ose plus se montrer à découvert ; un peuple libre, le Français régénéré ne veut professer d'autre culte que celui de la raison, de la justice et de l'humanité ; ne veut plus avoir d'autre temple pour adorer l'Être suprême que les limites les plus réculées de l'horison et la voute azurée du firmament ; il ne doit plus écouter d'instructions que celles qui tendent à lui inspirer l'amour de la patrie, de la

liberté, de l'égalité, et l'obéissance aux lois.

Patriote prononcé depuis le premier moment de la révolution, tu n'avois accepté la place d'évêque que pour déférer au vœu de tes concitoyens qui avoient cru alors les fonctions de cet état utiles à la chose publique. Les temps sont changés, et le Français monté à la hauteur des ses destinées, a secoué le joug du fanatisme; les brillants succès des républicains nous assurent pour toujours cette liberté d'opinions : dès-lors fidelle à tes principes tu veux abdiquer tes fonctions, dans le moment où tu crois pouvoir le faire sans danger pour la patrie.

Ton exemple sera imité par ceux qui étoient placés sous ta surveillance; et en abjurant comme toi un culte absurde, ils deviendront les propagateurs zélés des vérités sublimes de la philosophie.

Le Directoite du Département, à qui ton civisme étoit connu, n'attendoit rien moins de ta part; et la Convention nationale, à qui il fera parvenir de suite l'acte de ta démission et la marque de l'état auquel tu renonces, verra sans doute avec intérêt le sacrifice que tu fais à la chose publique et en appréciera le mérite. Il t'invite à assister à sa séance.

ABDICATION du Citoyen POCHY, curé de Sorgues.

Je soussigné curé de la paroisse de Sorgues chef-lieu de canton, District d'Avignon, Département de Vaucluse, déclare abdiquer toutes les fonctions ecclésiastiques, et promets de propager les principes de la raison, de la liberté et de l'égalité, ainsi que je l'ai fait jusqu'à ce jour, et de maintenir une révolution qui a fait de tous les temps l'objet de tous mes soins, de toutes mes veilles et de mes vœux les plus ardens; en foi de quoi, à Avignon, ce 26 Pluviôse, an second de la République une et indivisible.

Signé : J.-B. POCHY, le jeune, curé.

Le Directoire témoigne, par des applaudissemens réitérés, la satisfaction qu'il éprouve de la conduite civique de ce citoyen, et sur la proposition d'un de ses membres, arrête qu'il sera fait mention honorable dans son procès verbal, de la conduite des citoyens Rovère et Pochy, et que la partie du procès verbal de cette séance qui contient leur abdication, sera imprimée et envoyée à tous les districts du ressort, pour être par eux adressée à toutes les

municipalités du Département, avec injonction d'en donner connoissance aux sociétés populaires de leur arrondissement.

Le Directoire arrête en outre que ledit procès verbal sera adressé à la Convention nationale, avec la croix en vermeil remise par le citoyen Rovère, ci-devant évêque du Département.

LAFONT, aîné, président.

COTTIER-JULIAN, secrétaire général.

SÉANCE du 27 Pluviôse, an second de l'Ère républicaine.

Présens, *Lafont*, président, *Dérat*, *Borel*, *Chappuis*, *Marchant*, administrateurs; *Cottier-Julian*, secrétaire général.

Les Citoyens *Pignatelly*, curé de St. Agricol, *Rochier*, curé de St. Pierre, *Pierre-Dominique Monéry*, curé de St. Genêt, *Gérard Laurent*, vicaire de St. Genêt, *Jean-François Mathieu*, vicaire de St. Pierre, *Jean-Pierre Ravelin*, vicaire de St. Pierre, *François Barbe*, curé de St. Sym-

f60a

phorien, *Joseph Sagnié*, vicaire de St. Genêt, *Vincent Meynet*, curé de St. Didier, *Jean-Ignace Peyre*, vicaire de St. Symphorien, se présentent au Directoire du Département : ils déclarent individuellement abdiquer leurs fonctions ecclésiastiques.

Le Directoire témoigne par ses applaudissemens réitérés, la satisfaction qu'il ressent de l'acte civique de ces citoyens, et arrête qu'il en sera fait mention honorable dans le procès verbal de cette séance, et que cette partie de procès verbal sera imprimée et envoyée aux quatre Districts pour être par eux adressée à toutes les municipalités de leur arrondissement avec injonction d'en donner connoissance aux sociétés de leur ressort.

Arrête en outre qu'extrait en sera également adressé à la Convention nationale.

LAFONT, président.

COTTIER-JULIAN, secrétaire général.

A AVIGNON, chez VINCENT RAPHEL,
Imprimeur du Département de Vaucluse.